

**SOCIETE COOPERATIVE INTERCOMMUNALE**  
**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE**

**Note à l'attention de l'Assemblée générale extraordinaire du CHUPMB**  
**et proposition de décision**

**Réunion du 22 décembre 2022**

AG EXT.22-13	Réorganisation de l'actionnariat de l'Intercommunale CHUPMB.
--------------	--

L'implémentation de la logique sectorielle implique également une réorganisation de l'actionnariat des 4 secteurs.

Dans ce contexte, les actionnaires du secteur A du CHUPMB, hors Mons et Frameries qui sont les actionnaires communaux fondateurs de l'intercommunale, ont été invités à opérer un choix entre la sortie définitive du capital du CHUPMB par remboursement du capital libéré ou l'affectation de leurs actions au secteur B du CHUPMB.

Un courrier leur donc a donc été adressé pour leur proposer :

- Soit d'opter pour l'échange d'actions entre le secteur A et le secteur B, en actant leur retrait/démission du secteur A et la souscription au secteur B ;
- Soit d'opter pour le retrait/démission du CHUPMB.

Nous noterons qu'un secteur A résiduel perdurera dans l'Intercommunale CHUPMB après la scission. Il hébergera, principalement, le personnel statutaire du CHU Ambroise Paré mis à disposition d'HELORA.

Les actionnaires communaux fondateurs de l'Intercommunale, à savoir la Ville de Mons et la Commune de Frameries, devront maintenir une participation dans ce secteur pour accompagner la fusion.

Un courrier différent a donc été adressé à ces associés, leur proposant de maintenir une participation dans le secteur A, tout en réallouant une partie de leurs actions aux secteurs C et D.

Dans la mesure où, au moment de convoquer l'Assemblée générale extraordinaire, nous n'avons pas reçu les réponses de tous les actionnaires, le Conseil d'administration du CHUPMB du 16 novembre 2022 a décidé d'établir l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2022 de manière complète, en intégrant toutes les alternatives possibles quant à la réorganisation de l'actionnariat de l'intercommunale CHUPMB.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2022, seules les alternatives retenues par les actionnaires communaux et non communaux par voie de délibération seront exécutées, les alternatives non retenues par les actionnaires communaux et non-communaux seront considérés « sans objet ».

Cette résolution porte donc sur les points AG EXT.22-13 Aa à AG EXT.22-13 Db.



## **Proposition de décision :**

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire d'approuver :

### **Secteur A**

- AG EXT.22-13Aa Retrait de la Ville de Saint-Ghislain du Secteur A du CHUPMB
- AG EXT.22-13Ab Retrait de la Commune de Boussu du Secteur A du CHUPMB
- AG EXT.22-13Ac Retrait de la Commune de Colfontaine du Secteur A du CHUPMB
- AG EXT.22-13Ad Retrait de la Commune de Quévy du Secteur A du CHUPMB
- AG EXT.22-13Ae Retrait de la Commune de Jurbise du Secteur A du CHUPMB
- AG EXT.22-13Af Retrait de la Commune de Quaregnon du Secteur A du CHUPMB
- AG EXT.22-13Ag Diminution de la participation de la Ville de Mons du Secteur A du CHUPMB
- AG EXT.22-13Ah Diminution de la participation de la Commune de Frameries du Secteur A du CHUPMB
- AG EXT.22-13Ai Démission du CPAS de Mons du Secteur A du CHUPMB
- AG EXT.22-13Aj Démission de la Province de Hainaut du Secteur A du CHUPMB
- AG EXT.22-13Ak Démission de l'Université Libre de Bruxelles du Secteur A du CHUPMB
- AG EXT.22-13Al Démission de l'Université de Mons du Secteur A du CHUPMB
- AG EXT.22-13Am Démission de l'ASBL des médecins de l'hôpital Saint-Georges du Secteur A du CHUPMB
- AG EXT.22-13An Démission d'ETHIAS du Secteur A du CHUPMB
- AG EXT.22-13Ao Démission de BELFIUS du Secteur A du CHUPMB
- AG EXT.22-13Ap Démission de l'ASBL Maison de la Solidarité Mons Wallonie Picarde du Secteur A du CHUPMB

### **Secteur B**

- AG EXT.22-13Ba Souscription de la Ville de Saint-Ghislain au Secteur B du CHUPMB
- AG EXT.22-13Bb Souscription de la Commune de Boussu au Secteur B du CHUPMB
- AG EXT.22-13Bc Souscription de la Commune de Colfontaine au Secteur B du CHUPMB
- AG EXT.22-13Bd Souscription de la Commune de Quévy au Secteur B du CHUPMB
- AG EXT.22-13Be Souscription de la Commune de Jurbise au Secteur B du CHUPMB
- AG EXT.22-13Bf Souscription de la Commune de Quaregnon au Secteur B du CHUPMB
- AG EXT.22-13Bg Souscription du CPAS de Mons au Secteur B du CHUPMB



- AG EXT.22-13Bh      Souscription de la Province de Hainaut au Secteur B du CHUPMB
- AG EXT.22-13Bi      Souscription de l'Université Libre de Bruxelles au Secteur B du CHUPMB
- AG EXT.22-13Bj      Souscription de l'Université de Mons au Secteur B du CHUPMB
- AG EXT.22-13Bk      Souscription de l'ASBL des médecins de l'hôpital Saint-Georges au Secteur B du CHUPMB
- AG EXT.22-13Bl      Souscription d'ETHIAS au Secteur B du CHUPMB

**Secteur C**

- AG EXT.22-13Ca      Souscription de la Ville de Mons au Secteur C du CHUPMB
- AG EXT.22-13Cb      Souscription de la Commune de Frameries au Secteur C du CHUPMB

**Secteur D**

- AG EXT.22-13Da      Souscription de la Ville de Mons au Secteur D du CHUPMB
- AG EXT.22-13Db      Souscription de la Commune de Frameries au Secteur D du CHUPMB

Stéphane OLIVIER  
Directeur général

